

N° 000876 / MENA/DRH/Coordo

Abidjan, le 01 AVR 2022

Le Directeur

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs Régionaux
de l'Education Nationale
et de l'Alphabétisation.

Objet : EXEAT 2022 : inscription en ligne.

Conformément au courrier N°000489/MENA/DRH/Coordo du 14 février 2022, portant chronogramme EXEAT-INEAT 2022, je viens, par la présente, vous rappeler que la période des demandes et des validations des candidatures en ligne dans l'espace CODIPOST court du mercredi 06 avril 2022 au mardi 19 avril 2022, selon le chronogramme ci-après :

inscription et validation en ligne via " www.drheducationci.org "	
Candidatures EXEAT 2022	du mercredi 06 avril 2022 au samedi 16 avril 2022
validation des candidatures par l'IEPP ou le CE	du mercredi 06 avril 2022 au lundi 18 avril 2022
validation des candidatures par les DREN	du mercredi 06 avril 2022 au mardi 19 avril 2022

Aussi, afin de permettre une bonne exécution des différents actes pour parer à tout désagréments éventuels, je vous rappelle les instructions suivantes :

1. La validation des demandes en ligne est obligatoire pour les IEPP, les C. E. et les DRENA : votre avis défavorable doit être motivée et vous en remettre à la Commission Nationale souveraine des Mutations (EXEAT) ;

2. Chaque administrateur doit s'assurer que les demandes de mutation respectent les conditions d'ancienneté dans la DRENA :
 - Rapprochement de Conjoint : **03 ans au moins** ;
 - Convenance Personnelle : **05 ans au moins** ;

3. Chaque administrateur doit vérifier la conformité des dossiers téléchargés selon l'option choisi, avant toute validation :
 - Convenance personnelle : **Arrêté de nomination ou de promotion, Acte de mariage (pour les mariés)** ;
 - Rapprochement de conjoint : **Arrêté de nomination ou de promotion ; Acte de mariage ; lettre de motivation et certificat de résidence du conjoint.**

Je sais pouvoir compter sur vous pour la réussite de cette étape importante du processus des EXEAT 2022.



Mamadou BARRO